

AVENANT N°1
AU REGLEMENT
TROPHEES LSA LA CONSO S'ENGAGE 2021

Article 1 - Société organisatrice

La société **GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO** (ci-après l'organisateur), SAS au capital de 38 628 352,10 €, dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle, 92160 Antony, RCS de Nanterre n°442 233 417, organisatrice du concours intitulé « Trophées des Forces de vente » **décide de modifier le règlement de son opération sur le point suivant :**

- **La date limite de dépôt des dossiers de candidature initialement prévue le 16 juillet 2021 est repoussée au 27 août 2021**

En conséquence, les dossiers de candidatures pourront être adressés jusqu'au vendredi 27 août 2021.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGEES.

FAIT A ANTONY LE 16/07/2021

DOSSIER DE CANDIDATURE

MERCI DE RETOURNER CE DOSSIER DÛMENT REMPLI

à l'attention du Pôle événements uniquement par mail à : trophees.diversite-rse@lsa.fr

Date limite de dépôt des dossiers : 16 JUILLET 2021

(www.lsa.fr rubrique Evénements / Trophées)

INFORMATIONS SOCIÉTÉ

Dénomination sociale :

RCS et ville d'enregistrement :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site web :

Prénom :

Nom :

Tél. :

: E-mail

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DU CANDIDAT (ou de la personne que vous parrainez)

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Email:

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle et/ou les inscrire dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : cnil.evenements@infopro-digital.com

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

OUI

NON

AUTORISATION

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos... y compris du parrain et de tout prestataire intervenu) attachés aux produits/services/réalisations présenté(e)s ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments sur le site internet LSA, lors de la soirée de remise des Trophées ou en format digital, dans la publication print et web LSA, ainsi que dans tout autre média (y compris de tiers) quel qu'en soit le support susceptible de traiter des trophées et soirée la conso s'engage, notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,
- c) déclare avoir obtenu l'autorisation de la personne présentée au Trophée Héros du Quotidien pour le dépôt de sa candidature au concours, la reproduction et la représentation de son image, son nom, son prénom, son titre et de photographies la représentant, en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

En déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

CATÉGORIE(S) DANS LA(LES) QUELLE(S) VOUS CANDIDATEZ

2 lauréats (1 industriel et 1 distributeur) pour chaque catégorie sauf « Prestataire de services » (1 lauréat)

- | | |
|---|--|
| <p><input type="checkbox"/> Parité Femme - Homme</p> <p><input type="checkbox"/> Diversité (Intégration professionnelle des personnes handicapées, intergénérationnelle, sociale)</p> <p><input type="checkbox"/> Développement de la responsabilité environnementale</p> <p><input type="checkbox"/> Achats responsables</p> | <p><input type="checkbox"/> Responsabilité sociétale des marques</p> <p><input type="checkbox"/> Collaboration associative</p> <p><input type="checkbox"/> Héros du quotidien</p> <p><input type="checkbox"/> COVID 19 – Initiative de soutien</p> <p><input type="checkbox"/> Engagement RSE – PME</p> <p><input type="checkbox"/> Prestataire de service</p> |
|---|--|

Une même démarche peut être présentée dans plusieurs catégories. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories sélectionnées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

Le candidat peut présenter plusieurs démarches. Dans ce cas, le candidat doit remplir autant de dossiers de candidature que de démarches présentées et s'acquitter d'un droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.

- a) La candidature aux 19 Trophées LSA La Conso S'engage est réservée aux personnes morales Distributeurs et Industriels, grands groupes et PME ainsi qu'aux sociétés de services du secteur de la grande consommation ayant un établissement en France. L'inscription est payante (195 € HT correspondant aux frais de gestion de chaque dossier , de mise en avant des candidats sur la page « Trophées La Conso s'engage » de la rubrique LSA GREEN du site internet www.lsa.fr ci-après « la page « Trophées La Conso s'engage du site www.lsa.fr » et à la participation d'un collaborateur à la cérémonie de remise des Trophées.
- b) Les Trophées Partenaires « Produit Engagé » et « Spot Initiative », soumis au vote des internautes professionnels appelés à voter, sont réservés aux partenaires sponsors :
- exposant un « Produit engagé » sur la page « Trophées La Conso s'engage » du site www.lsa.fr et lors de la cérémonie
 - ayant diffusé un spot initiative (court film de moins de 1 minute présentant les démarches RSE et diversité des partenaires sponsors) sur la page « Trophées La Conso s'engage » du site www.lsa.fr et lors de la cérémonie

POUR LA CATÉGORIE HÉROS DU QUOTIDIEN UNIQUEMENT

PRÉSENTEZ LE HÉROS A TRAVERS UNE COURTE BIOGRAPHIE - Nous vous suggérons d'y faire figurer **les éléments clés du parcours professionnel** (diplômes et distinctions, responsabilités exercées, mandats et autres missions, réseaux d'appartenance) et de mettre en avant **les principales réalisations et résultats obtenus**

POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI DE PRÉSENTER CE HÉROS ?

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DU HÉROS ?

STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE

1. Description détaillée et principales étapes

2. Ressources humaines engagées (en interne et/ou appui de services externes)

3. Budget (avec si possible la répartition par poste)

RÉALISATION

■ FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS, ORIGINALITÉ DU PROJET ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

■ RÉSULTATS (quantitatifs, qualitatifs et outils de mesure)

■ EN QUOI LE PROJET MÉRITE D'ÊTRE RETENU

EN COMPLÉMENT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE (*facultatif*)

Pour compléter votre candidature, et **afin de permettre au jury de mieux apprécier votre candidature il est conseillé de joindre un document récapitulatif de présentation de 2/3 slides maximum au format Power Point ou PDF (présentation, intégration de vidéo courte, dossier de presse...)** à l'adresse trophees.diversite-rse@lsa.fr

RÈGLEMENT TROPHÉES LSA LA CONSO S'ENGAGE

ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

Les Trophées LSA La conso s'engage sont organisés par :
 La société Groupe Industrie Services Info (GISI)
 Société par actions simplifiée au capital de 38 628 352 euros – R.C.S Nanterre 442 233 417
 Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92 160 Antony – France
 Concours organisé du 1^{er} janvier 2021 au 23 juillet 2021.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Le magazine hebdomadaire LSA et son site web associé www.lsa.fr édités par la société Groupe Industrie Services Info a choisi de récompenser pour cette 6^{ème} édition des Trophées LSA de la Diversité et de la RSE renommés en 2019 « les Trophées LSA La con so s'engage », les meilleures initiatives mises en place sur le territoire français afin de promouvoir la diversité et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) des professionnels de la consommation.

Cet évènement s'adresse aux personnes morales ayant un établissement en France, Distributeurs et Industriels, grands groupes et PME ainsi qu'aux sociétés de services du secteur de la grande consommation.

La candidature aux Trophées LSA La Conso S'engage est réservée aux personnes morales ayant :

- mis en place sur le territoire Français entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 septembre 2021, un projet ou une démarche promouvant la diversité et la RSE,
- déposé un dossier complet de candidature et acquitté les frais d'inscription de 195 € HT sur le site <https://evenements.infopro-digital.com/lisa/evenement-la-conso-s-engage-2021-p-12849#/>

Les Trophées Partenaires Produit Engagé et Spot Initiatives sont réservés aux partenaires sponsors

- ayant mis en place sur le territoire Français, un projet ou une démarche promouvant la diversité et la RSE
- présentant un « Produit Engagé » en « photo Roll » sur la page « Trophées La Conso s'engage » du site internet www.lsa.fr
- diffusant un « Spot Initiative » (court film de moins de 1 minute présentant les démarches RSE et diversité des partenaires sponsors) sur la page « Trophées La Conso s'engage » du site internet www.lsa.fr

ARTICLE 3 – DESCRIPTIONS DES TROPHÉES

3.1 Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera 19 Trophées précisés dans les 10 catégories suivantes :

2 lauréats seront désignés dans chacun e des 10 catégories ouvertes à candidatures, l'un parmi les dossiers « Distributeurs », l'autre parmi les dossiers « Industriels de la grande consommation » à l'exception de la catégorie Prestataire de Service pour laquelle un seul lauréat sera désigné.

- **Parité Femme - Homme**

Cette catégorie récompense la démarche ou le projet le plus innovant en faveur de la parité femme – homme : actions de sensibilisation et de reconnaissance du travail des femmes, promotions internes, politique de rémunération, accès des femmes aux postes à responsabilité et au comité de Direction...

- **Diversité (Intégration professionnelle des personnes en situation de handicap, intergénérationnelle, sociale)**

Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet mis en place dans et hors de l'entreprise pour sensibiliser les salariés, les managers voire le grand public sur les différentes formes de

handicap et faciliter le recrutement et l'intégration de salariés en situation de handicap (dispositifs de communication, formation des managers, accueil et condition de travail des personnes en situation de handicap...).

Le projet ou démarche le plus audacieux en matière de promotion de la diversité générationnelle au sein de l'entreprise (programmes de formation au management intergénérationnel, organisation de démarches de transfert des compétences détenues par les collaborateurs expérimentés vers de plus jeunes collaborateurs, mise en place de programmes de « reverse mentoring »...).

La meilleure démarche ou le meilleur projet d'entreprise visant à favoriser la collaboration entre des salariés de culture et d'origine différentes (dispositifs de communication pour aider les salariés à mieux identifier les préjugés et les stéréotypes, faciliter la compréhension, l'intégration et la gestion des différences ; mise en place d'outils et de procédures permettant de garantir l'égalité des chances en termes d'accès à l'emploi, formation et évolution professionnelle ; formation des managers à la lutte contre les idées reçues notamment dans le cadre du recrutement...)

- **Développement de la responsabilité environnementale**

Cette catégorie récompense la démarche ou le projet le plus innovant favorable à un meilleur respect de l'environnement et du développement durable (mise en place d'un système de management, dispositifs de communication, campagnes de sensibilisation, programme de réduction et/ ou de recyclage des déchets, éco-conception des déchets, réduction des émissions de CO2, réduction de la dépendance aux énergies et aux matières premières non renouvelables, efficacité énergétique, projets d'énergies renouvelables...)

- **Achats responsables**

Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet d'achats responsables, en termes de produits et/ou services, en termes de protection de l'environnement et de conditions de fabrication et de travail socialement respectueuses.

- **Responsabilité sociétale des marques**

Cette catégorie récompense une marque (distributeurs ou industriels) qui intègre dans son positionnement marketing et/ou sa communication auprès des consommateurs un engagement environnemental, social ou sociétal distinctif, source de création de valeur pour la marque et pour la société - (approvisionnement durable ou pour la biodiversité, packagings issus du recyclage, contribution au bien-être durable de ses consommateurs, éducation des consommateurs à une consommation plus responsable, etc...)

- **Collaboration associative**

Cette catégorie récompense la meilleure démarche ou le meilleur projet en matière de RSE ou diversité réalisé dans le cadre d'un partenariat industriel ou distributeur du secteur de la grande consommation, dans une avec une association.

- **COVID19 – Initiative de soutien**

Cette catégorie récompensera la meilleure initiative de soutien et de solidarité en période de crise COVID19 (soutiens aux hôpitaux, ehpad, associations, dons, entraide collective, plan de protection des salariés etc...)

- **Héros du quotidien**

Cette catégorie récompense un homme ou une femme qui a une implication forte dans un projet ou une démarche valorisant la RSE ou la diversité au sein de son entreprise ou des collaborateurs/partenaires de l'entreprise : « Un porteur de projet engagé »

- **Engagement RSE - PME**

Cette catégorie récompense le meilleur engagement d'une PME (moins de 250 salariés), industriel ou distributeur du secteur de la grande consommation, dans une démarche de RSE qui peut s'articuler autour d'une des problématiques suivantes : Parité Femme - Homme ; Intégration professionnelle des personnes handicapées ; Intergénérationnel ; Management de la diversité sociale ; Développement de la responsabilité environnementale ; Achats responsables ; Implication sociétale.

- **Prestataire de service**

Cette catégorie récompense les entreprises prestataires de services ayant collaboré avec une entreprise, industriel ou distributeur du secteur de la grande consommation, dans une démarche de RSE qui peut s'articuler autour d'une des problématiques suivantes : Parité Femme - Homme ; Intégration professionnelle des personnes handicapées ; Intergénérationnel ; Management de la diversité sociale ; Développement de la responsabilité environnementale ; Achats responsables ; Implication sociétale.

Il est précisé que l'organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs catégories en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

3.2 En outre, le jury décernera **deux (2) Trophées spéciaux et annoncera (2) Trophées Partenaires**

a) **Trophées Spéciaux décernés par le Jury**

i. **Le coup de cœur du jury**

Parmi les candidats des Trophées LSA La conso s'engage, le jury décernera un prix spécial toutes catégories confondues parmi les dossiers présentés

Ce trophée n'est pas ouvert à candidature

ii. **Personnalité de l'année**

Parmi une sélection du comité rédactionnel LSA hors dossiers de candidatures reçus, le jury décernera un prix spécial visant à récompenser une personne au parcours exceptionnel, ayant fortement contribué par son engagement et ses actions, à l'avancée des problématiques diversité et RSE dans les entreprises, et notamment dans le secteur du commerce et de la consommation.

Ce trophée n'est pas ouvert à candidature

b) **2 Trophées Partenaires soumis au vote des internautes professionnels appelés à voter et réservés aux partenaires sponsors**

- **Produit Engagé**

Récompense le produit ayant reçu le plus de vote des internautes parmi les produits présentés par les partenaires sur la page « Trophées La Conso s'engage » du site internet www.lsa.fr

- **Spot initiatives**

Récompense le spot initiative (court film de moins de 1 minute présentant les démarches RSE et diversité des partenaires sponsors) ayant reçu le plus de vote des internautes parmi les spots initiatives diffusés sur la page « Trophées La Conso s'engage » du site internet www.lsa.fr

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Pour participer aux Trophées La conso s'engage, les candidats doivent impérativement :

4.1 a) pour tous les trophées : avoir mis en place sur le territoire Français, un projet ou une démarche promouvant la diversité et la RSE dans une ou plusieurs catégories définies ci-dessus. La période de mise en œuvre ou de déroulement de la démarche doit être comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 septembre 2021.

Le candidat devra être en mesure de justifier les dates de réalisation / mise en œuvre de ses démarches ou projets.

b) pour l'un des 20 Trophées ouverts à candidatures (3.1 ci-dessus), avoir déposé un ou plusieurs dossiers et s'être acquitté des frais d'inscription de 195 € HT correspondant aux de gestion de dossiers, de mise en avant des candidats sur la page « Trophées La Conso s'engage » du site www.lsa.fr sur le site <https://evenements.infopro-digital.com/lisa/evenement-la-conso-s-engage-2021-p-12849#/> et à la participation d'un collaborateur à la cérémonie de remise de prix

c) pour les Trophées Partenaires « Produit Engagé » et « Spot Initiatives » soumis au vote des internautes, être un partenaire sponsor présentant un « Produit Engagé » ou diffusant un « spot initiative » (court film de moins de 1 minute présentant les démarches RSE et diversité des partenaires sponsors) sur la page « Trophées La Conso s'engage » du site www.lsa.fr. et lors de la cérémonie

Il est précisé que, dans le cas où la remise des prix ne pourrait se tenir en présentiel en raison d'une interdiction ou restriction de rassemblement de personnes en raison notamment de la pandémie de Covid 19, l'Organisateur pourra organiser la remise de Prix uniquement en digital, sans que cela donne droit pour le candidat d'obtenir une réduction ou la restitution du montant des frais d'inscription.

4.2 Compléter le DOSSIER DE CANDIDATURE TÉLÉCHARGEABLE sur www.lsa.fr rubrique Événements/Trophées et **le renvoyer au plus tard le 16 Juillet 2021 par email uniquement** à trophees.diversite-rse@lsa.fr

Le candidat peut concourir dans plusieurs catégories. Il doit remplir autant de dossiers de candidature que de catégories dans lesquelles il souhaite déposer sa candidature et s'acquitter pour chaque dossier des frais d'inscription.

Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un trophée.

Afin de permettre au jury de mieux apprécier votre candidature il est conseillé de joindre un document récapitulatif de présentation de 2/3 slides maximum au format Power Point ou PDF (présentation, intégration de vidéo courte, dossier de presse...) à l'adresse trophees.diversite-rse@lsa.fr

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 a) Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : dessins, photos, vidéos, droits d'auteurs, brevet, marque..., y compris, le cas échéant, des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée) lors de la Remise des Prix, qu'elle se déroule en présentiel ou digital et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées LSA LA CONSO S'ENGAGE 2021 dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

b) Les candidats déclarent avoir obtenu l'autorisation de la personne présentée au Trophée Héros du Quotidien pour le dépôt de sa candidature au concours, la reproduction et la représentation de son image, son nom, son prénom, son titre et de photographies la représentant.

Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours ou au droit à l'image et à la vie privée des personnes physiques dont la candidature est proposée.

5.2 - L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la Remise des Prix aucune information confidentielle par le candidat **qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.**

ARTICLE 6 - JURY - SÉLECTION DES LAURÉATS

6.1 - L'ensemble des dossiers complets et reçus dans les délais sera examiné par un comité composé de membres de la rédaction du magazine LSA. Le comité effectuera une pré-sélection des dossiers qui seront présentés au jury. Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants : originalité de la démarche, caractère innovant des actions mises en place, résultats qualitatifs et quantitatifs.

6.2 - Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les Directeurs Généraux, Directeurs Ressources Humaines, Directeurs Communication du secteur de la consommation ainsi que des spécialistes de la diversité en entreprise et de la RSE.

Le Jury se réunira en le 30 septembre 2021 afin d'examiner la pré-sélection du comité et de désigner les lauréats dans les 10 catégories de Trophées ouverts à candidatures ainsi que pour les trophées Coup de cœur du Jury et Personnalité de l'année

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Les candidats seront départagés par un vote à bulletin secret. Les résultats resteront secrets jusqu'à la cérémonie de remise des Prix le 30 septembre 2021

Les membres du jury ne pourront participer au vote d'un Trophée dans lequel leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix. Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix.

6.3 Trophées Partenaires – Vote des participants

Peuvent voter pour ces 2 Trophées les internautes professionnels ayant été appelés à voter.

Un seul vote par personne.

Le vote se déroulera du 3 septembre au 17 septembre 2021 via un formulaire digital qui devra être complété et validé. Les lauréats seront le « Produit Engagé » et le « Spot initiative » ayant reçus le plus grands nombre de vote durant cette période.

Les résultats seront annoncés le 30 Septembre 2021 lors de la cérémonie de remise de prix

ARTICLE 7 – UTILISATION DU LOGO "TROPHÉES LSA LA CONSO S'ENGAGE"

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser les noms et logos « Trophées LSA La conso s'engage » 2021 dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la Remise des Prix et uniquement sur le territoire français.

ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Le Palmarès des Trophées LSA La Conso s'engage 2021 seront annoncés et remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le 30 septembre 2021.

Il est précisé que, dans le cas où la remise des prix ne pourrait se tenir en présentiel en raison d'une interdiction ou restriction de rassemblement de personnes en raison notamment de la pandémie de Covid 19, l'Organisateur pourra organiser la remise de Prix uniquement en digital.

ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales, des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de l'Organisateur afin de leur envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues dans le cadre de leur activité professionnelle et/ou les inscrire dans des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse mail cnil.evenements@infopro-digital.com.

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>.

ARTICLE 10 - RÈGLEMENT - LITIGES

10.1 Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet <https://evenements.infopro-digital.com/lsa/evenement-la-conso-s-engage-2021-p-12849#/>

10.2 Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

ARTICLE 11 - DIVERS

11.1 Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

11.2 L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure ou de contexte de pandémie de COVID 19, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

11.3 Les candidats et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants et des personnes présentées ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

11.4 La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

11.5 Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

Antony le 15 décembre 2020